

# Réduire ses déchets

## Une nouvelle façon de consommer

En France, nous produisons 360 kg de déchets par habitant et par an, dont certains sont dangereux. Or moins de 20 % des déchets sont recyclés et les filières de stockage et d'incinération sont quasiment saturées. Alors, pour réduire nos déchets, économiser des matières premières, de l'eau et de l'énergie, il faut consommer autrement.

## Comment acheter "léger" ?

Nous rejetons chaque mois près de 8 kg d'emballages. Ces derniers représentent 1/3 du volume de nos déchets et 1/4 de leurs poids ; plus de la moitié d'entre eux est recyclée. Pour alléger les caddies, il faut éviter les produits "suremballés", les produits jetables et les doses individuelles (lingettes, plats cuisinés et goûters d'enfants, capsules de café...). Privilégiez plutôt **les produits réutilisables** (avec des écorecharges pour lessives, produits d'entretien...), **en vrac** (fruits et légumes de saison, charcuterie, fruits secs...), **de grande contenance** (en vérifiant la date limite de péremption) et, chaque fois que c'est possible, **recyclés** et dotés d'un **écolabel**. Et il y a des alternatives à l'achat : louez (pour bricoler, se déplacer, etc.), réparez, et inversement, donnez, prêtez ou vendez les objets qui ne vous servent plus afin qu'ils trouvent un nouvel usage. Et pourquoi ne pas essayer de limiter les emballages inutiles sur le lieu d'achat ? Pour faire ses courses, un cabas, une poussette ou un panier font l'affaire. La plupart des enseignes de la grande distribution ont déjà supprimé les sacs jetables qui seront interdits au 01/01/2010.

## Trier, c'est facile !



Pour les emballages qui n'ont pu être évités, le tri est le préalable indispensable à toute la chaîne du recyclage. Chez vous, il suffit de prévoir un espace (ou mieux, une poubelle à plusieurs compartiments) pour stocker les déchets recyclables avant de les déposer dans les conteneurs prévus à cet effet, en bas de l'immeuble ou au coin de la rue.

■ **Verre** : bouteilles, y compris d'huile, bocaux et flacons de préférence sans bouchons, sont à déposer dans les conteneurs spéciaux présents sur la chaussée. Ne pas y mettre la porcelaine, les ampoules, la vaisselle ou les vitres.

■ **Déchets organiques et verts** : épiluchures, croûtes de fromage, tonte de pelouse... peuvent être compostés (voir fiche "Composter une solution économique pour réduire ses déchets") ou, pour les déchets verts, apportés en déchetterie.

■ **Emballages** : ils sont recyclables et à déposer dans le conteneur ou le sac spécifiques (le plus souvent jaunes) : les bidons, bouteilles en plastique avec leur bouchon (vinaigre, lessive, shampoing) mais pas les films ni les sacs plastiques trop légers pour être recyclés, ni les pots de yaourt ou de crème en plastique ; les canettes en métal, boîtes de conserve, aérosols vides et barquettes en aluminium débarrassées des restes alimentaires ; les briques alimentaires et emballages en carton propres, les journaux et magazines (sans film plastique).

■ **Autres déchets à trier** : les médicaments à rapporter en pharmacie, les déchets électriques et électroniques et les piles chez les commerçants qui en vendent et les déchets dangereux (peintures, solvants) à déposer en déchetterie.

■ **Poubelle ordinaire** : y mettre tout le reste.



## Quelles sont les erreurs de tri à éviter ?

59,5 millions de Français habitent dans une commune qui propose une collecte sélective. La qualité du geste du tri de chacun est essentielle en particulier parce que la collecte passe dans des centres de tri ou une partie se fait manuellement. Evitez d'emballer les déchets triés dans des sacs en plastique. En cas de doute, il vaut mieux mettre l'emballage dans la poubelle ordinaire comme c'est le cas par exemple des emballages souillés contenant des restes alimentaires (type carton de pizza).

## Encombrants : où s'en débarrasser ?

Les déchets encombrants doivent être déposés à la déchetterie : ce sont les meubles, les déblais et gravats, les déchets verts (souches d'arbres, taille de haies...). Certaines communes organisent une collecte régulière des encombrants à jour fixe, en des lieux précis (marchés...); d'autres placent un conteneur ad hoc dans les centres-villes; d'autres encore viennent les enlever gratuitement à la demande au domicile; mais parfois il faut se déplacer soi-même. Pour connaître la déchetterie la plus proche de chez vous, renseignez-vous auprès de votre mairie.

A NOTER : Une déchetterie, comme il en existe 3000 en France, est un lieu clos, gardienné qui accueille gratuitement les déchets des particuliers tels que encombrants, gravats, déchets verts, déchets dangereux, huiles de vidange de moteur usagées, batteries, équipements électriques ou électroniques usagés.

NE PAS CONFONDRE : les déchetteries surveillées et contrôlées avec les décharges sauvages, illégales (il y en aurait 60 000) où les déchets croupissent dans la nature en disséminant leurs polluants et qui sont dangereuses pour l'environnement comme pour la santé des habitants.

— *Ils l'ont fait!* —

### 30% de déchets en moins que la moyenne nationale.

Décidée à alléger son caddie, Gwénaëlle Nouail a participé à l'opération "Je réduis mes déchets" lancée par l'Association La Passiflore en Ille-et-Vilaine en 2005. Durant un an, elle a pesé ses déchets toutes les semaines, en étant particulièrement vigilante lors de ses courses : achat des produits les moins emballés, formats familiaux, produits en vrac, tri des déchets recyclables, et compostage des déchets organiques. Une poubelle à quatre conteneurs (déchets à recycler, compost, verre et tout-venant) lui a facilité la tâche. Un STOP PUB collé sur la boîte aux lettres a réduit les déchets en papier d'un tiers. Au final, chacun des quatre membres de cette famille a produit 100 kg de déchets/an (contre 360 kg en moyenne nationale). Les autres foyers participants ont même atteint 45 kg de déchets/an/personne, mais ils n'ont pas, contrairement à Gwénaëlle, d'enfants en bas âge.

Pour en savoir plus : <http://la/passiflore.free.fr>  
(opération je réduis mes déchets).

## Que faire des déchets dangereux ?

Sont considérés comme dangereux : les déchets électroniques, les piles (70% sont jetées dans les poubelles alors qu'elles sont très toxiques), les batteries, les solvants, les pesticides (la France en produit 10 000 tonnes par an, ils sont cancérigènes et mutagènes), les peintures (très nocives pour la santé et l'environnement), les huiles de vidange, les médicaments ou l'amiante-ciment. Pour savoir si la déchetterie proche de chez vous peut les accueillir dans des conteneurs spécifiques, contactez votre mairie.

A NOTER : certains de ces déchets peuvent être repris par les commerçants. Par exemple, lors de l'achat d'un appareil électrique ou électronique, l'ancien peut être repris gratuitement par le distributeur; les piles usagées peuvent être déposées dans les boîtes à disposition chez les commerçants qui en vendent. Concernant les huiles de vidange usagées (non mélangées à d'autres huiles) et les pneus, ils peuvent être rapportés chez certains garagistes ou distributeurs automobiles qui les reprennent.

## Carnet d'adresses

### CAMPAGNES D'INFORMATION GRAND PUBLIC :

- Cniid : [www.cniid.org](http://www.cniid.org)
- [www.reduisonsnosdechets.fr](http://www.reduisonsnosdechets.fr)
- [www.ecoconso.be](http://www.ecoconso.be)
- [www.fne.asso.fr/preventiondechets](http://www.fne.asso.fr/preventiondechets)

### LE GUIDE ADEME SUR LES DÉCHETS DES MÉNAGES :

- [www.ademe.fr/particuliers/Fiches/dechets\\_des\\_menages](http://www.ademe.fr/particuliers/Fiches/dechets_des_menages)

### LE GUIDE DES DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES :

- [www.ademe.fr/particuliers/Fiches/dangereux](http://www.ademe.fr/particuliers/Fiches/dangereux)

### LE GUIDE DES ENCOMBRANTS :

- [www.ademe.fr/particuliers/Fiches/encombrants](http://www.ademe.fr/particuliers/Fiches/encombrants)